

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

1. Autorité domaniale :

Ville de Draguignan (83), Service Animation, 28 Rue Georges Cisson, 83300 Draguignan, FRANCE.

Tél. : +33 494603159. Courriel : cecilie.lorrai@ville-draguignan.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-draguignan.fr>

2. Objet :

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'occupation de différents lieux pendant certaines festivités pour la période estivale 2025 (notamment article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).

3. Caractéristiques principales du Contrat :

MANIFESTATION	LIEU	DATE	HORAIRES	PRODUITS
CORSO FLEURI	TROTTOIR BD CLEMENCEAU ANGLE BD JEAN JAURÈS	DIMANCHE 8 JUIN	14H-01H	Confiserie artisanale, granité et glaces, barbe à papa fabriqués sur place
FÊTE DE LA MUSIQUE	TROTTOIR BD CLEMENCEAU	SAMEDI 21 JUIN	19H-01H	Confiserie artisanale, granité et glaces, barbe à papa fabriqués sur place
PIQUE-NIQUE EN MUSIQUE	PARC HAUSSMANN	MARDI 8 JUILLET	19H00-23H	Food-truck burgers traditionnels et sandwichs "américains" fabriqués sur place avec frites fraîches, boissons fraîches et glaçons gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place.
				Food-truck cuisine du monde fabriqué sur place, boissons fraîches et glaçons.
				Food-truck pizza, boissons fraîches et glaçons.
FÊTE NATIONALE	TROTTOIR BD CLEMENCEAU	LUNDI 14 JUILLET	19H-01H	Confiserie artisanale, granité et glaces, barbe à papa fabriqués sur place
SOIRÉE MOUSSE	TROTTOIR BD CLEMENCEAU	MARDI 15 JUILLET	19H-01H	Confiserie artisanale, granité et glaces, barbe à papa fabriqués sur place
UN ÉTÉ AU CINÉ	PARC HAUSSMANN	SAMEDI 19 JUILLET	19H30-24H	Food-truck gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place, pop-corn, glaces, boissons fraîches et glaçons.
PIQUE-NIQUE EN MUSIQUE	PARC HAUSSMANN	MARDI 22 JUILLET	19H00-23H	Food-truck burgers traditionnels et sandwichs "américains" fabriqués sur place avec frites fraîches, boissons fraîches et glaçons gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place.
				Food-truck cuisine du monde fabriqué sur place, boissons fraîches et glaçons.
				Food-truck pizza, boissons fraîches et glaçons.
COLOR PARTY	PARC HAUSSMANN	MARDI 29 JUILLET	19H00-24H	Food-truck burgers traditionnels et sandwichs "américains" fabriqués sur place avec frites fraîches, boissons fraîches et glaçons gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place.
				Food-truck pizza, boissons fraîches et glaçons.
UN ÉTÉ AU CINÉ	PARC HAUSSMANN	SAMEDI 2 AOÛT	19H30-24H	Food-truck gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place, pop-corn, glaces, boissons fraîches et glaçons.
PIQUE-NIQUE EN MUSIQUE	PARC HAUSSMANN	MARDI 5 AOÛT	19H00-23H	Food-truck burgers traditionnels et sandwichs "américains" fabriqués sur place avec frites fraîches, boissons fraîches et glaçons gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place.

				Food-truck cuisine du monde fabriqué sur place, boissons fraîches et glaçons.
				Food-truck pizza, boissons fraîches et glaçons.
UN ÉTÉ AU CINÉ	PARC HAUSSMANN	SAMEDI 9 AOÛT	19H30-24H	Food-truck gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place, pop-corn, glaces, boissons fraîches et glaçons.
PIQUE-NIQUE EN MUSIQUE	PARC HAUSSMANN	MARDI 19 AOÛT	19H00-23H	Food-truck burgers traditionnels et sandwichs "américains" fabriqués sur place avec frites fraîches, boissons fraîches et glaçons gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place.
				Food-truck cuisine du monde fabriqué sur place, boissons fraîches et glaçons.
				Food-truck pizza, boissons fraîches et glaçons.
UN ÉTÉ AU CINÉ	PARC HAUSSMANN	SAMEDI 23 AOÛT	19H30-24H	Food-truck gourmandises, crêpes et gaufres fabriquées sur place, pop-corn, glaces, boissons fraîches et glaçons.
JOURNÉE DES SPORTS	AVENUE JEAN BOYER	SAMEDI 6 SEPTEMBRE	9H-19H	Confiserie artisanale, granité et glaces, barbe à papa fabriqués sur place

L'autorisation à intervenir sera conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. Elle ne sera pas constitutive de droits réels.

Par mesure de sécurité, les câbles d'alimentation du stand doivent être installés sous des passes-câbles fournis par le bénéficiaire de l'autorisation.

L'emplacement, ainsi que ses abords immédiats, doivent être tenus dans un parfait état de propreté. Il revient au bénéficiaire de procéder à l'enlèvement de tous déchets dus à son activité commerciale. En cas de nécessité, ledit emplacement devra être libéré de toute occupation, à la demande de la commune de DRAGUIGNAN et ce, pour quelque motif que ce soit.

4. Modalités financières :

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant versera d'une part à la commune de Draguignan, une redevance fixe d'occupation du domaine public forfaitaire et d'autre part, une redevance variable.

Conformément à la délibération municipale n°2022-173 du 14 décembre 2022, cette part fixe s'élève à 27 € par jour d'occupation et à 3,50 € par jour de consommation électrique.

La part variable résulte d'un pourcentage appliqué à la recette perçue par le prestataire lors de sa journée de prestation sur la commune de Draguignan.

5. Procédure :

La procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public est une procédure ad hoc, et ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

6. Présentation des propositions :

Les propositions des candidats seront établies sur courrier accompagné de la carte de commerçant non sédentaire ou pour une association les statuts de cette dernière, Kbis ou INSEE ainsi que de l'assurance RC.

La commune de Draguignan se réserve le droit de demander tout complément d'information et de procéder à une éventuelle négociation.

7. Sélection des propositions :

L'autorisation d'occupation du domaine public sera conclue avec le candidat ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

- originalité et attractivité du stand,
- variété du choix des produits,
- qualité des produits,
- tarifs attractifs proposés au public,
- pourcentage proposé pour la part variable qui ne peut être inférieur à 5 %.

8. Conditions et date limite de remise des propositions :

Date limite de remise des propositions :

LE MERCREDI 19 MARS 2025 à 12h00

Les propositions comprenant le courrier de candidature accompagné des papiers réglementaires ainsi que du dossier technique du mini parc seront transmis :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale mentionnée au point 1 ;
- Soit par dépôt contre récépissé auprès du service Animation – Centre Joseph Collomp – 1er étage – Place René Cassin – 83300 Draguignan de 9h à 16 h.
- Soit par mail à cecilie.lorrai@ville-draguignan.fr.

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.